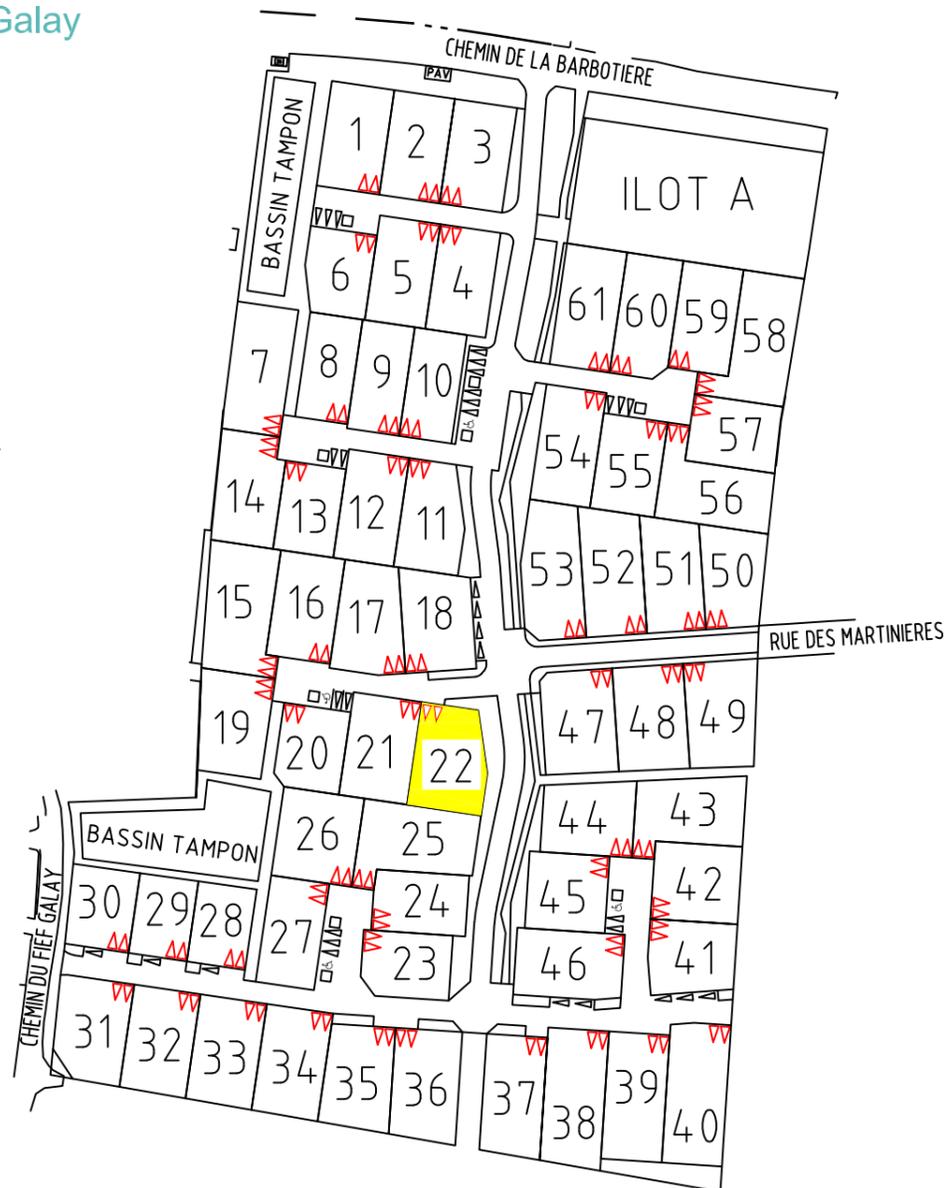
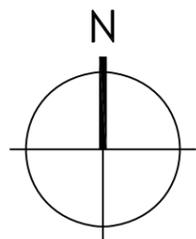


PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF  
**CHALLANS**  
 Le Fief Galay



**NOTE A L'ATTENTION DES ARCHITECTES ET DES MAITRES D'OEUVRE**

**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

Tout déplacement ou modification -en altimétrie ou en planimétrie- de branchement, boîtier, citerneau, lampadaire, etc... est à la charge de l'acquéreur.

**RAPPEL :**

- Implantation de la construction obligatoire par un géomètre agréé.
- Les cotes "projet" sont non contractuelles et doivent être contrôlées par les entreprises.
- Faire un état des lieux du terrain avant le commencement des travaux.
- Aucun recours ne pourra être engagé contre l'auteur de cette fiche.

**LEGENDE**

	ACCES AU LOT IMPOSE STATIONNEMENTS PRIVATIFS		POSITION OBLIGATOIRE DES ABRIS DE JARDIN (VOIR REGLEMENT DU LOT.)		BORNE ET SON ALTIMETRIE
	NUMERO DU LOT		HAIE CHAMPETRE PLANTEE PAR L'ACQUEREUR (VOIR REGLEMENT DU LOT.)		BRANCHEMENT EU
S:000m2	SURFACE DU LOT		ZONE CONSTRUCTIBLE		BRANCHEMENT EP
DN 000	REFERENCE CADASTRE		ZONE D'ACCROCHE DE 50% DE LA FACADE SUR RUE DU VOLUME PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION		BRANCHEMENT EDF (PROJET)
VF=00.00	ALTIMETRIE VOIRIE FINIE (PROJET)		SENS DE FAITAGE DU VOLUME PRINCIPAL		BRANCHEMENT GAZ (PROJET)
			IMPLANTATION OBLIGATOIRE EN LIMITE SEPARATIVE		BRANCHEMENT AEP (PROJET)
					BRANCHEMENT TEL (PROJET)

**CHALLANS**  
 Le Fief Galay

**LOT 22**

PLAN DE  
 VENTE

